



## Que faire en cas de forte chaleur ?

Entre l'ensoleillement, la chaleur, les épisodes de canicule ou les forts orages, la météo estivale n'est pas exempte de dangers. Une bonne organisation est nécessaire pour éviter les risques liés aux fortes chaleurs tout en continuant à respecter les gestes barrières imposés pour se protéger du Covid-19.

### Surveiller la météo

Une des premières mesures de sécurité consiste à évaluer la situation et à s'informer des conditions météorologiques et des bulletins d'alerte.

Vous pouvez consulter les sites :

- [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) ;
- [www.meteoconsult.fr](http://www.meteoconsult.fr).

Ils fournissent les prévisions de sécheresse, de forte chaleur (canicule), d'indice de rayonnement solaire, etc. La carte de vigilance sur le site de Météo France recense les phénomènes de canicule, de vent violent, d'orage. Elle est également relayée par les chaînes de télévision et radios publiques. Lorsqu'une zone est orange (phénomène dangereux) ou rouge (très dangereux), vous accédez au bulletin de suivi, qui précise la situation locale ainsi que son évolution prévisible, en cliquant sur votre département.

**À noter :** les orages présentent des risques pour les personnes et les matériels.

Vérifiez la présence d'un paratonnerre sur les grues ou les bâtiments sur lesquels sont installés des échafaudages.

En cas d'orage ou de menace orageuse, la meilleure solution reste encore l'évacuation des personnes.

### Que risque-t-on quand il fait chaud ?

#### Une déshydratation ou l'aggravation d'une maladie chronique

Certains symptômes doivent vous alerter tels que crampes musculaires aux bras, jambes, ventre... ou un épuisement se traduisant par des étourdissements, une faiblesse, etc.

Dès que la température dépasse les 30 °C à l'ombre, la vigilance est impérative.

#### Un coup de chaleur

Il peut survenir lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température, qui augmente alors rapidement.

Il se repère par une agressivité inhabituelle, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence et une soif intense, une confusion, des convulsions.

Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort ! **Appelez immédiatement les secours en composant le 15.**

#### L'hydratation

Mettez à la disposition de votre personnel de l'eau potable et fraîche : trois litres d'eau par jour et par salarié doivent être fournis. S'il y a une demande de boissons aromatisées, le choix des aromatisants doit tenir compte des souhaits des salariés, mais aussi de l'avis du médecin du travail.

Avec le risque Covid-19, pensez à marquer le nom des collaborateurs sur les bouteilles afin de les personnaliser. Lorsque c'est possible, prévoyez des moyens de réfrigération permettant d'éviter les risques de contamination (thermos...).

Il faut boire régulièrement, même si l'on ne ressent pas la soif, et ne pas consommer d'alcool.

Comment boire avec le masque (exigé pour les travaux à moins d'un mètre de distance en période d'épidémie) ? Il convient d'enlever le masque par les élastiques un à un, de le tenir par les élastiques avec une main, de boire avec l'autre, puis de le remettre en respectant les consignes habituelles. Expliquez-le à vos équipes pour limiter les mauvaises manipulations (mise sur le menton, le front ou pendant à l'oreille...).

## Les postes de travail extérieurs

Ils doivent être aménagés de telle façon que les salariés soient protégés contre les conditions météorologiques (accueil dans un local adapté dans les lieux fixes et aménagements de chantier garantissant des conditions équivalentes).

Au moment des fortes chaleurs, les pauses dans un espace rafraîchi ou climatisé sont à organiser par petits groupes compte tenu des mesures de distanciation à respecter.

Certains métiers, comme celui de couvreur, nécessitent une vigilance accrue.

## Vêtements de travail et équipements de protection

En période estivale, le risque est que les vêtements non adaptés fassent leur apparition et que les équipements de protection (masque, lunettes, casque...) restent plus souvent dans les camionnettes ou dans les vestiaires.

N'oubliez pas qu'il est de la responsabilité de l'employeur de fournir les vêtements et les équipements de protection appropriés aux travaux à réaliser et de veiller à leur emploi effectif sur le chantier.

## Protection contre les rayonnements solaires

Pour ce qui est des crèmes solaires ou des vêtements spécifiques pour la canicule demandée par les salariés, consultez votre médecin du travail pour adapter votre réponse.

Sachez que :

- Les crèmes solaires ne sont jamais efficaces à 100 % ;
- Des vêtements couvrants, clairs et légers protègent des UV ;
- Il est indispensable de protéger les yeux de la réverbération sur une chape de ciment ou sur un sol réfléchissant.
- Rechercher la meilleure organisation
- Aménager les horaires pour éviter les heures les plus chaudes ;
- Réaliser les tâches lourdes tôt le matin, dans la mesure du possible ;
- Limiter le temps d'exposition des salariés au soleil, par une rotation des tâches lorsque les postes de travail le permettent ;
- Organiser la distribution régulière d'eau fraîche ;
- Éviter le travail isolé et privilégier le travail d'équipe afin de faciliter une surveillance mutuelle et de repérer les signes avant-coureurs de coup de chaleur ;
- Prévoir, dès que possible, des aides à la manutention pour limiter le travail physique et le rapprochement à moins d'un mètre des compagnons (nécessitant le port du masque) ;
- Mentionner dans le document unique le risque de fortes chaleurs et dans le plan d'action les mesures prises.

## Important !

Ces conseils déclinent la version 3 du guide OPPBTP pour la continuité des activités en période de Covid-19, guide susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.es CEE : la FFB obtient deux reports d'échéance